

# **AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNE D'AUBERGENVILLE – ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL N°22**

Par arrêté en date du 15 mai 2025, le Maire d'Aubergenville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation du **chemin rural n°22**, en vue de sa cession.

L'enquête se déroulera à l'**Hôtel de Ville d'Aubergenville**, du **jeudi 5 juin au vendredi 20 juin 2025**, aux jours et horaires suivants :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le mardi: de 14h à 19h
- le samedi matin : de 9h à 12h

Le dossier d'enquête comprendra notamment une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire, le projet d'aliénation et des documents administratifs. Il sera **consultable en mairie** ainsi qu'**en ligne dans la rubrique "Urbanisme" du site [www.aubergenville.fr](http://www.aubergenville.fr)**.

Un **registre d'enquête publique** sera mis à disposition du public afin de recueillir les observations. Celles-ci pourront également être :

- adressées **par courrier** au commissaire-enquêteur à l'Hôtel de Ville,
- envoyées **par courriel à l'adresse suivante** : [urbanisme@aubergenville.fr](mailto:urbanisme@aubergenville.fr)

Monsieur **Roland REYNOUARD**, désigné commissaire-enquêteur, assurera une **permanence en mairie le vendredi 20 juin 2025 de 14h à 17h**, afin de recevoir les observations du public.

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Son **rapport et ses conclusions** seront tenus à la disposition du public à la mairie.